Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
069-246900757-20261118-2026-19-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2026
Publication : 19/11/2026

Communauté de Communes de la Vallée du Garon
CCVG
Brignais • Chaponost • Millery • Montagny • Vourles

Décision du Bureau n° : 2026-19

Objet : Soutien au financement de travaux de lutte contre la précarité énergétique, d'adaptation et d'amélioration du logement pour un engagement total de 1 450 euros

DECISION DU BUREAU

Le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le dix-huit novembre deux mille vingt-six, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, en présence de :

Présents : M. Jean-Marc BUGNET, M. Damien COMBET, M. Pierre FOUILLAND, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mme Pascale MILLOT, Mme Aurélie MORETTI, Mme Anne-Claire ROUANET, Mme Catherine STARON,

Absents excusés : néant.

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5,

Vu la délibération n°2026-26 du 31 mars 2026 relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, et afin de promouvoir la rénovation et l'amélioration du parc existant, la CCVG apporte son soutien en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, de la lutte contre l'inconfort et l'insalubrité, et de l'amélioration énergétique de l'habitat privé.

L'outil Ecopass permet de calculer le montant de l'aide attribué par la CCVG selon un nombre de points définis par poste de travaux. Cette aide est octroyée à partir de l'obtention de 50 points minimum et plafonnée à 300 points.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 450 € (pour 145 points obtenus) en autorisation de programme (compte 20422, fonction 73), pour le dossier suivant :

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

[redacted] **chemin des Landes à CHAPONOST**

Surface habitable : 109 m²

Profil ménage (au sens de la grille ressources ANAH) : modeste

Typologie de travaux : amélioration énergétique du logement
Remplacement des menuiseries, isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, installation d'une pompe à chaleur.

Montant des travaux : 58 289,00 €

Total subventions partenaires estimées : 18 000,00 €

Subvention prévisionnelle CCVG : 1 450 €

En contrepartie de la subvention, la propriétaire est engagée à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 3 ans (sauf cas reconnu d'accident de la vie).

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de 1 450 € à [redacted] pour des travaux d'amélioration énergétique dans sa résidence principale, en contrepartie d'une occupation du bien pendant une durée minimale de 3 ans,

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à donner les suites utiles au dossier.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 18 novembre 2026

Damien COMBET
Président de la Communauté de communes de la vallée du Garon